

Aucun membre du gouvernement actuel n'appartient à cette engance. Ce n'est pas cela que je veux dire, mais les paroles du ministre de la Justice qui, sans aucun doute, se préoccupe de liberté ou du moins le prétend, comme nous tous, ressemblent étrangement aux propos de ces personnages. Chaque fois qu'un gouvernement a entrepris de priver les citoyens de leurs libertés civiles, ce fut toujours au nom de l'ordre social à restaurer ou à préserver. Ces paroles ne sonnent pas mieux à la Chambre des communes que dans tout autre Parlement du monde, démocratique ou autre.

Je ne puis donc, monsieur l'Orateur, appuyer cette motion. Ni le Parlement, ni le peuple canadien n'ont la preuve qu'une loi spéciale est vraiment nécessaire. Le comité, tel que le ministre l'entrevoit, n'aura pas le pouvoir de faire enquête sur les événements passés pour nous montrer la voie à suivre à l'avenir. C'est une motion qui s'inspire de la panique de l'automne dernier et de la démençe pure et simple du printemps de 1971.

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, la motion à l'étude se lit comme suit:

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire une étude, une enquête et un rapport sur le genre de mesures législatives nécessaires pour faire face aux cas urgents qui pourront à l'occasion résulter à l'avenir du désordre ou de la violence dans la société canadienne et qui mettront en danger l'existence du gouvernement ou le maintien de la paix et de l'ordre public;

Monsieur le président, avant d'entrer dans le vif de mon sujet, j'aimerais dire que nous, du Crédit social, sommes en faveur des libertés civiles et du respect de l'individu, et je crois que nous n'avons pas à prononcer d'autres discours pour faire connaître à la Chambre nos opinions sur les libertés civiles.

Toutefois, nous sommes aussi opposés à l'anarchie, et ceux qui ont vécu dans la province de Québec l'automne dernier savent mieux que quiconque apprécier ce qu'il était advenu de nos libertés civiles et quel point avait atteint l'anarchie. Ceux qui ne demeurent pas au Québec peuvent parler «à travers leur chapeau» au nom des libertés civiles, mais ils ne savent pas jusqu'à quel point nous étions aux portes de l'anarchie.

Premièrement, nous sommes en faveur d'une loi anti-terroriste, antidésordre et antiémeute. Nous souhaitons—et c'est ce sur quoi sont fondés nos reproches adressés au gouvernement—que cette loi soit permanente et nationale. Nous avons voté contre l'adoption de la loi concernant l'ordre public parce qu'elle visait particulièrement la province de Québec. Comme nous n'aimons pas l'idée d'un statut particulier, nous avons pris la décision de voter contre cette mesure.

Monsieur le président, cette loi, qui devrait être nationale et permanente, pourrait être appliquée dans les circonstances extraordinaires prévues.

Je dois dire, par conséquent, que nous ne serons pas non plus du comité que le gouvernement veut former. Nous ne permettrons pas à ce dernier de rire de nous, une fois de plus. L'automne dernier, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a envoyé une lettre à tous les chefs de partis, leur demandant des suggestions afin d'orienter le gouvernement quant à la politique à suivre, relativement aux mesures de guerre, et avant même que nos suggestions lui soient parvenues, le projet de loi était déjà imprimé. Nous avons fait rire de nous à cette occa-

[M. Lewis.]

sion et nous ne permettrons certes pas au gouvernement de la faire de nouveau au sein de ce comité spécial mixte.

Le très honorable premier ministre, par la suite, s'est vanté d'avoir consulté tous les partis de l'opposition. Il les a consultés, mais avant qu'il ait pris connaissance des opinions, le projet de loi était déjà imprimé.

S'il nous faut former un autre comité pour faire croire à la population canadienne que le gouvernement, par l'intermédiaire d'un comité de la Chambre, a consulté le Parlement, nous refuserons de faire partie de ce Comité, car nous voulons permettre au gouvernement d'assumer ses responsabilités et de présenter à la Chambre un second bill semblable à celui qu'il a déjà adopté à notre insu, bien qu'il nous eût demandé notre opinion.

Monsieur le président, même si nous n'avons pas connu—contrairement au point de vue exprimé par mon préopinant—la crise qui a sévi en octobre, le gouvernement fédéral se devrait de proposer non pas une loi limitée à une province, mais une loi nationale et permanente.

Monsieur le président, point n'est besoin d'attendre que la ville soit en feu avant de penser à organiser un service de pompiers pour combattre l'incendie!

Nous savons d'ailleurs à quel point la confusion existe au Canada. Je suis d'accord avec l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis), qui estime que le problème économique est causé par des gouvernements financièrement attachés et paralysés, ce qui engendre la confusion, le désordre et l'anarchie.

La conspiration du communisme, qui vise à établir partout dans le monde son système, à la faveur de la complicité ou de l'imbécilité des gouvernements, constitue une autre cause du problème. Ceci est une autre menace à l'ordre public au Canada. J'aimerais lire, monsieur le président, certaines déclarations de chefs communistes, qui attestent la menace qui pèse sur nous.

• (9.10 p.m.)

Voici ce que disait autrefois Lénine, et je cite:

Nous devons pratiquer la coexistence avec les autres nations, jusqu'à ce que nous soyons assez forts pour nous imposer par la révolution mondiale... Nous ne sommes pas des pacifistes. Le conflit est inévitable. Les grandes questions politiques ne peuvent être résolues que par la violence... Il est inconcevable que le communisme et la démocratie puissent exister côte à côte dans le monde. L'un des deux doit inévitablement périr.

Lénine ajoutait un peu plus loin:

Qu'importe si les trois quarts de l'humanité périssent, pourvu que le quart survivant soit communiste?

Quand on jouit d'une majorité de forces écrasantes, on peut réussir par une attaque de front. Mais avec des forces inadéquates, l'emploi de détours, de périodes d'attente, de zigzags, de retraites, peut être nécessaire.

Ces zigzags, nous avons commencé à les connaître, dans la province de Québec, l'automne dernier.

Lénine a dit aussi ce qui suit:

Les promesses sont comme les croûtes de tartes, faites pour être brisées.

Monsieur le président, nous n'avons pas besoin de Lénine pour nous dire cela; les politiciens nous l'ont prouvé amplement depuis 100 ans.

Aux diplomates américains, Khrouchtchev disait en 1956:

Nous vous enterrerons.